

Rapport de la Présidente

Commission permanente du
vendredi 15 novembre 2019

9^{ème} Commission

N° CP-2019-10-9-2

Service instructeur

DECS - service appuis et ressources

Service consulté

POLITIQUE EN FAVEUR DU SPORT DIVERSES AIDES AUX CLUBS SPORTIFS

Résumé : Il vous est proposé de voter l'individualisation des aides prévues au Budget Primitif 2019 et d'allouer les diverses subventions suivantes :

- 5 400 € pour la participation de clubs à des compétitions internationales,
- 5 625 € dans le cadre de l'aide aux clubs sportifs,
- 3 500 € pour l'organisation d'un Mercredi Sportif de basket,
- 4 259 € pour le fonctionnement des comités départementaux,
- 12 000 € pour la participation à l'organisation des Mercredis de neige,
- 2 500 € pour l'aide à l'organisation de manifestations sportives,

Le montant global des subventions de fonctionnement proposé dans ce rapport s'élève à 33 284 €.

Ces dossiers ont recueilli l'avis favorable de la Commission « Sport et Vie associative » (9^{ème}) réunie le 27 septembre 2019.

I. Le soutien aux déplacements internationaux :

Cinq clubs ont sollicité une aide départementale pour des déplacements internationaux qui ne sont pas pris en compte dans le calcul de la subvention annuelle.

Le Conseil Départemental des Sports (CDS), compte tenu du parcours exemplaire de ces clubs, propose de leur attribuer une aide exceptionnelle :

- La Société Athlétique Olympique de COLMAR a envoyé deux athlètes : Adil IKHLAZOV et Levan LAGVILAVA, en stage à TBILISSI en Géorgie pour se préparer au Championnat d'Europe U15 à CRACOVIE en Pologne en juin dernier. Le CDS propose d'attribuer au club une aide de 600 € ;

- Le Cercle d'échecs Philidor de MULHOUSE prendra part à la Coupe d'Europe des clubs au Monténégro du 9 au 17 novembre prochain. Le CDS propose d'attribuer au club une aide de 1 000 € ;
- Mme Chloé MISLIN, présidente de l'Association Médiation Animale et l'Equithérapie – AMAE de FLAXLANDEN pratique l'équitation handisport. A ce titre, elle a participé à diverses compétitions internationales à WAREGEM en Belgique, à SOMMALOMBARDO en Italie, à UBERHERN en Allemagne et au Championnat d'Europe à ROTTERDAM. Le CDS propose d'attribuer à l'association une aide de 1 500 € ;
- Les Sports Réunis de COLMAR Escrime ont soutenu plusieurs tireurs engagés dans diverses compétitions internationales à RIGA, au Luxembourg, à BERNE, à HEIDENHEIM, à DOHAT, à VANCOUVER, à BUDAPEST, à BUENOS AIRES et à DUSSELDORF. Le CDS propose d'attribuer au club une aide de 1 500 € ;
- L'équipe masculine du Club de quilles Egal'or COLMAR a participé du 30 septembre au 4 octobre 2019 à la compétition internationale la Coupe des Vainqueurs qui s'est déroulée en Croatie. Le CDS propose l'octroi d'un soutien financier de 800 € ;

Soit au total une aide de 5 400 € (annexe 1).

II. Les aides aux clubs sportifs pour 2019 :

Selon les critères en vigueur, les clubs devaient retourner au Département pour février 2019 un formulaire permettant de calculer leur subvention annuelle.

Les commissions permanentes des 14 juin et 1^{er} juillet 2019 ont ainsi validé des aides à 604 clubs pour un montant total de 559 235 €.

Pour des raisons d'ajustements, 8 clubs sont encore à prendre en considération (annexe 1). Il vous est donc proposé d'attribuer les aides suivantes, validées par le CDS :

- FC HABSHEIM	570 €
- PFAFF Contact	300 €
- FC WETTOLSHEIM	250 €
- COLMAR Ski Team Cost	200 €
- Ski Club CERNAY	570 €
- ASCAR Basket RIEDISHEIM	865 €
- ASPTT MULHOUSE	1 270 €
- SSOL HABSHEIM	1 600 €

Soit un total de 5 625 € (annexe 1)

III. Organisation d'un Mercredi Sportif par le club de basket féminin les Panthères de MULHOUSE :

Dans le cadre de la féminisation de la pratique sportive, le club de basket féminin les Panthères de MULHOUSE a organisé le 24 juin dernier au collège Bel Air de MULHOUSE une rencontre sportive sur le temps scolaire, à destination des filles scolarisées en 4^{ème} et 3^{ème}.

Cette séance a permis aux collégiennes de découvrir la pratique de ce sport avec des athlètes féminines et d'échanger avec elles sur les bienfaits du sport. A l'instar de l'année scolaire précédente (au collège Kennedy), cette séance a connu un vif succès.

Il vous est proposé d'allouer au club mulhousien une aide de 3 500 € pour l'organisation de cette séance (annexe 1).

IV. Le soutien au fonctionnement des comités départementaux :

Ce soutien concerne les comités qui n'ont pas de conventions de partenariat avec le Conseil départemental. Notre participation globale au titre de 2019 est fixée à 79 000 €. Elle est destinée à les soutenir pour leurs frais administratifs et d'organisation de leurs actions d'animation sportive dans le département.

La participation forfaitaire tient compte du nombre de licenciés, de clubs, de la participation aux compétitions et aux actions de formation.

En accord avec le Conseil Départemental des Sports, l'octroi de l'aide est conditionné par la production, par chacun de ces comités, d'un formulaire de demande de subvention de fonctionnement, à l'appui duquel est produit le compte rendu annuel de leur assemblée générale et la présentation d'un bilan financier.

Il est ainsi rappelé qu'à l'occasion de la réunion de la Commission permanente du 1^{er} juillet dernier, nous avons examiné à ce titre 32 demandes représentant un montant global de subventions de 64 250 €.

Sont aujourd'hui soumises à votre approbation les demandes déposées depuis lors par le Comité départemental de cyclotourisme (1 957 €), la section haut-rhinoise de la Ligue d'Aéromodélisme du Grand Est (1 000 €), et le Comité départemental d'Haltérophilie-Musculation (1 302 €). Il vous est proposé d'allouer à ces comités l'aide forfaitaire annuelle représentant globalement de 4 259 € (annexe 2).

V. Les Mercredis de Neige - hiver 2018/2019 :

Vous trouverez en annexe 3 la répartition proposée du crédit de 12 000 € prévu au Budget 2019 pour les 26 organisateurs de Mercredis de neige (4 collèges et 22 clubs de ski).

Cette aide est destinée à favoriser l'apprentissage du ski par les jeunes et est réservée aux collèges et clubs de ski qui organisent des sorties d'initiation dans le massif vosgien.

Le calcul de la subvention, élaboré avec le Conseil Départemental des Sports, est déterminé selon le nombre réel de participants.

L'aide financière attribuée aux collèges permet de répondre aux instructions officielles demandant d'effectuer un cycle de pleine nature durant le passage des élèves au collège. D'autre part, cette activité permet à certains collégiens d'aborder le milieu montagnard.

Grâce à ce système, la subvention est répartie entre 26 clubs et collèges totalisant 1 579 jeunes inscrits, représentant 10 254 journées de ski, soit une moyenne de 6 sorties par élève.

La reconduction de ce dispositif est prévue au BP 2020.

VI. Le Fonds d'aide à l'organisation de manifestations sportives :

1. Conférence sur l'emploi sportif :

L'association Profession Sport et Loisirs Alsace à Colmar, dirigée par M. Bernard FELDMANN, a organisé au Centre Sportif Régional Alsace le 21 octobre 2019, une réunion à l'intention des clubs sportifs haut-rhinois sur les modalités de rémunération des joueurs et des entraîneurs.

La réunion était animée par un avocat spécialisé dans le droit du sport et le droit du travail. Les clubs ont pu poser toutes leurs questions et mettre en application les bonnes pratiques en ce début de saison sportive.

M2A met à disposition gratuitement son auditorium, le vin d'honneur est offert par le Comité départemental olympique et sportif (CDOS 68).

Il vous est proposé d'allouer une subvention de 1 000 € (annexe 4) à l'association organisatrice pour l'aider à prendre en charge les honoraires de l'avocat (total d'environ 1 500 € comprenant les frais de déplacement depuis Lyon).

2. Manifestations sportives :

Cette aide est destinée à soutenir les clubs, les comités départementaux, voire les ligues, et exceptionnellement les communes qui organisent dans le Département des manifestations sportives de niveau national ou international ou des compétitions de masse.

Les Commissions permanentes des 18 janvier, 15 mars, 17 mai, 14 juin, 1^{er} juillet et 11 octobre derniers ont approuvé 6 listes de subventions pour un montant total de 115 600 €.

Il vous est proposé dans ce rapport de soutenir 3 associations sportives pour l'année 2019 d'un montant de 1 500 € (annexe 4).

Ces manifestations entrent dans le cadre de compétitions officielles inscrites dans le calendrier fédéral.

En conclusion, il vous est proposé :

- ❖ d'allouer les subventions de fonctionnement telles que détaillées dans les tableaux joints en annexe 1 à 4, pour un montant global de 33 284 €,
- ❖ de préciser que les dépenses correspondantes seront prélevées du budget départemental sur les imputations suivantes :
 - 14 525 € (annexe 1), pour les actions ci-après, seront imputés sur le programme E732 ligne 65-32-6574-25574-102 :
 - 5 400 € en faveur de clubs sportifs participant à des compétitions internationales,
 - 5 625 € au titre de l'aide aux clubs sportifs,
 - 3 500 € pour l'organisation d'un Mercredi Sportif par le Club de Basket féminin les Panthères de Mulhouse dans le cadre de la féminisation de la pratique sportive,
 - 4 259 € (annexe 2), pour le fonctionnement des comités départementaux, seront imputés sur le programme E732 ligne 65-32-6574-25573-102,
 - 12 000 € (annexe 3), pour l'organisation des mercredis de neige, seront imputés sur le programme E732 ligne 65-32-6574-255716-102 et 65-32-65737-255716-102.

- 2 500 € (annexe 4), pour l'aide à l'organisation de manifestations sportives, seront imputés sur le programme E732 - ligne 65 - 32 - 6574 - 25571 - 102 pour les actions suivantes :
 - 1 000 € pour l'aide à l'organisation d'une conférence sur l'emploi sportif,
 - 300 € pour l'aide à l'organisation du Challenge Edouard Schuler de Judo,
 - 1 000 € pour l'aide à l'organisation des Courses DNA de COLMAR,
 - 200 € pour l'aide à l'organisation du Tournoi du Bollwerk de Badminton,

de préciser que ces subventions feront l'objet d'un versement unique ;

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

La Présidente



Brigitte KLINKERT

Brigitte KLINKERT